

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 DU SITE FR5400464 « ETANGS D'ASNIERES »



Annexe II : Annexes administratives
et techniques

BIOTOPE
Agence Loire-Bretagne
24, rue Félix EBOUÉ
44406 REZÉ Cedex

Tél. : 02 40 05 32 30
Fax : 02 40 05 37 10
agenceloirebretagne@biotope.fr
<http://www.biotope.fr/>

Juillet 2009

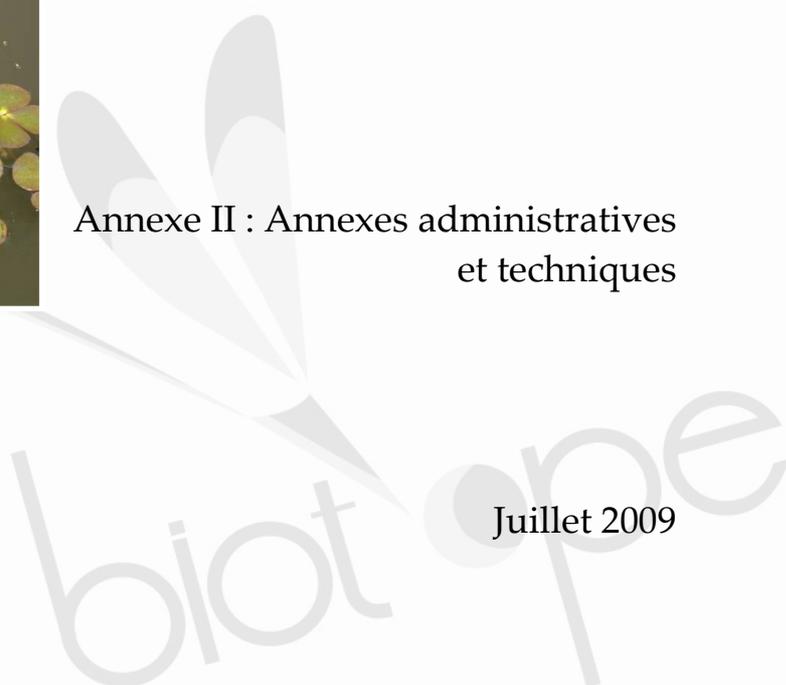


Table des matières

I.	COMPTES RENDUS DES COMITES DE PILOTAGE	1
I.1.	COMITE DE PILOTAGE DU 12 OCTOBRE 2006.....	1
I.2.	COMITE DE PILOTAGE DU 14 FEVRIER 2007	5
I.3.	COMITE DE PILOTAGE DU 04 AVRIL 2008	10
II.	COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT LE PROGRAMME D' ACTIONS	15
III.	LETTRE NATURA 2000 CONCERNANT LE DIAGNOSTIC	20
IV.	SYNTHESE DES ENTRETIENS	23
IV.1.	LES PROPRIETAIRES ET GESTIONNAIRES DES ETANGS	23
IV.1.1.	Propriétaire de l'étang du moulin d'Asnières	23
IV.1.2.	Propriétaire de l'étangs des Ecluseaux	26
IV.1.3.	Gestionnaire de l'étang de Villedon	28
IV.1.4.	Gestionnaire de l'étang du moulin d'Asnières	31
IV.2.	L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	34
IV.3.	LA MAIRIE D'ASNIERES-SUR-BLOUR	36
IV.4.	LES AGRICULTEURS LOCAUX	38
IV.5.	L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE : VIENNE NATURE	40

I. COMPTES RENDUS DES COMITES DE PILOTAGE

I.1. COMITE DE PILOTAGE DU 12 OCTOBRE 2006

Le 12 octobre 2006, M. le Secrétaire Général de la sous-préfecture a présidé une réunion des membres du comité de pilotage du site NATURA 2000 n°62, dénommé « Etangs d'Asnières».

Etaient présents :

M. CUBAUD	Conseiller Général de l'Isle Jourdain
Mme DE ROCQUIGNY	Maire d'Asnières sur Blourde
Mlle LECLERC	du Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais
M. MARION	Direction Régionale de l'Environnement
M. VEROT	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Mlle DUPEU	DIREN
Mlle RENOUST	DIREN
M. CHEVALIER	Comité Départemental du Tourisme
M. PLAT	Association Vienne Nature
M. SABOURIN	Chambre d'Agriculture de la Vienne
M. BAILLARGEAT	Conseil Supérieur de la Pêche
M. BOURGOIN	Fédération départementale des chasseurs
M. RUFFIN	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. FREMOND	O.N.C.F.S.
M. TILLET	Ligue pour la Protection des Oiseaux
Mme CERIN	Sous-préfecture de Montmorillon

Etaient absent excusés :

M. le Président de la Chambre de Métiers
M. le Président du Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs



S'agissant de la mise en place du comité de pilotage d'un nouveau site, le premier sujet à l'ordre du jour est la présentation de la démarche NATURA 2000 et de la procédure d'élaboration d'un document d'objectif.

En reprenant les références législatives, Mlle RENOUST présente la démarche NATURA 2000 depuis ses origines, en expliquant que le réseau NATURA 2000 est

constitué pour conserver la diversité biologique dans le cadre du développement durable.

Elle explique ensuite le processus de proposition des sites et de leur validation, puis le fonctionnement de chaque site, à savoir la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail pour l'élaboration d'un document d'objectifs communément appelé « DOCOB ».

Ces DOCOB sont réalisés en concertation avec les acteurs locaux pour leur rédaction. Des groupes de travail thématiques sont constitués selon les activités concernées ou les enjeux environnementaux.

Ils contiennent des inventaires biologiques et socioéconomiques analysant l'existant et fixent les objectifs de conservation, les mesures contractuelles pour y parvenir ainsi que les modalités d'évaluation de la réalisation de ces objectifs. Ils font également état de mesures de communication et d'information ainsi que d'éventuelles études complémentaires.

L'Etat doit valider le DOCOB dans les deux ans suivant le démarrage de son élaboration.

Le DOCOB fournit les bases sur lesquelles s'appuyer pour contractualiser entre l'Etat et les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre NATURA 2000 qui souhaitent s'impliquer dans la démarche de préservation du milieu et des espèces.

Les mesures contractuelles contiennent :

- les objectifs et le périmètre d'application de la mesure,
- le cahier des charges des engagements rémunérés ou non,
- le montant de l'aide proposée et son financement ainsi que le calcul de celle-ci,
- les points faisant l'objet de contrôle,
- les indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures prises.

En milieu agricole, ces contrats sont actuellement passés dans le cadre des contrats d'agriculture durable. Pour les propriétaires de parcelles à vocation non agricole, des exonérations de la taxe foncière non bâtie sont prévues pour les signataires de la charte NATURA 2000 mais les décrets d'applications sont en attente.

Dans la Vienne, sur 18 sites classés NATURA 2000, les DOCOB sont validés pour 4 d'entre eux et en cours de réalisation pour 5 autres.

Il est précisé que les zones NATURA 2000 couvrent un peu moins de 10% du territoire départemental, avec une grande zone de plaines à outardes vers Neuville. Néanmoins, la faible surface en directive « habitats » a une grande importance de conservation des espèces notamment en matière de brandes, de vallées et de chauves souris.



Ce site d'une surface de 70 hectares est composé d'étangs connectés par un ruisseau. Il abrite un habitat floristique amphibie adapté aux eaux assez pauvres et fluctuantes, et en particulier le trèfle des marais (*marsilea quadrifolia*), ainsi que la fougère d'eau et la gratiole. Le zonage a été déterminé par rapport à la connaissance historique de la présence de cette marcillée. M. CUBAUD demande la transmission de la bibliographie sur laquelle la DIREN s'est appuyée (celle-ci est annexée au présent compte rendu).

L'inventaire floristique prévu dans l'élaboration du DOCOB permettra d'affiner les données connues, et notamment confirmer la présence de la marcillée à quatre feuilles.

Mme le Maire ne comprend pas l'importance donnée à la marcillée qui est considérée comme une plante invasive en Australie, par exemple. M. Plat explique qu'il y a plusieurs espèces de marcillée, et que celle-ci, validée par le muséum d'histoire naturelle, est bien en voie de disparition.



Le troisième point à l'ordre du jour porte sur l'impact des lois de 2004 et 2005 concernant le développement des territoires ruraux.

La loi de 2004 permet aux collectivités locales le désirant de prendre la présidence du comité de pilotage chargé de l'élaboration du DOCOB. M. MARION précise que la DIREN a déjà lancé la procédure d'appel d'offres pour contracter avec un opérateur mais celle-ci peut être arrêtée en cas de reprise de présidence par une collectivité locale.

Le cahier des charges à respecter par l'opérateur comprend notamment les éléments suivants :

- affinage du périmètre et de l'aire d'étude,
- concertation, communication, réunions d'information,
- inventaires biologique et socioéconomique,
- définition des enjeux favorisant le milieu naturel,
- définition des indicateurs de suivi des actions.

Aucune collectivité locale n'ayant manifesté sa volonté de reprendre la présidence du comité de pilotage, celui-ci reste présidé par l'Etat.



La parole est donnée aux membres qui souhaitent poser des questions.

Mme le Maire s'étonne que dans le cas de ce site, le propriétaire des étangs ne fasse pas partie du comité de pilotage. M. Marion lui précise que le Conseil d'Etat a refusé que les propriétaires fassent partie des comités de pilotage, les élus étant chargés de les représenter.

De plus, les propriétaires sont inconnus de la DIREN. Ce sont les opérateurs qui sont en contact avec eux dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, après consultation du cadastre. Cependant, les opérateurs sont tenus de faire connaître les groupes de travail (par thème ou par enjeu) qu'ils vont créer, et toute personne intéressée peut y participer.

M. SABOURIN demande que les propriétaires soient informés à l'avance des visites de l'opérateur. Il s'inquiète du manque de financement pour les Contrats d'Agriculture Durable et des modifications de périmètre. M. MARION rappelle que les périmètres administratifs peuvent être adaptés aux nécessités scientifiques par rapport aux risques éventuels d'atteinte du milieu (en matière de qualité de l'eau). M. VEROT confirme en expliquant que ce site sera peut être élargit à la Haute-Vienne dans laquelle se trouve une partie du bassin versant.

Mme le Maire demande si les propriétaires sont bien tenus de respecter les prescriptions qui leur seront données. M. Marion explique que quelque soit le zonage où est situé un terrain, un propriétaire n'a pas le droit de détruire les spécimens d'une espèce protégée.

La particularité de Natura 2000 est qu'il peut obtenir des compensations (exonérations fiscales ou contrats pour les agriculteurs) pour son respect de ces espèces. De plus, logiquement, si cette plante est toujours présente, les propriétaires seront indemnisés pour perpétuer des pratiques de préservation qu'ils appliquaient déjà.

Il s'avère cependant que l'un des étangs a changé de propriétaire depuis 3 ans, et le propriétaire actuel, qui l'utilise pour la pêche commerciale de la carpe, projette la construction d'un ensemble touristique. Il devra être tenu compte de l'importance de ce projet au regard de l'économie locale dans l'élaboration du DOCOB.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. le Secrétaire Général lève la séance en précisant qu'un second comité de pilotage aura lieu à Asnières sur Blourde après le choix de l'opérateur.

Le Secrétaire Général,

Daniel SARRAZIN

I.2. COMITE DE PILOTAGE DU 14 FEVRIER 2007

Le 14 février 2007, M. le Secrétaire Général de la sous-préfecture a présidé une réunion des membres du comité de pilotage du site NATURA 2000 n°62, dénommé « Etangs d'Asnières».

Etaient présents :

M. CUBAUD	Conseiller Général de l'Isle Jourdain
Mme DE ROCQUIGNY	Maire d'Asnières sur Blour
M. BREVET	du Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais
Mlle DUPEU	Direction Régionale de l'Environnement
M. VEROT	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
M. SABOURIN	Chambre d'Agriculture de la Vienne
M. BAILLARGEAT	Conseil Supérieur de la Pêche
M. LAFOND	Fédération départementale des chasseurs
M. S. SARRAZIN	Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Etangs Poitou Vendée
M. FORT	Adjoint au maire d'Asnières sur Blour
M. RICHARD	Conseil Général
M. GAILLEDROT	Vienne Nature
M. POUZET	Biotope
Mme EIGLE	Biotope
M. RANGER	Exploitant agricole
M. MARCHADIER	Exploitant agricole
M. MARSAUDON	Exploitant agricole
M. LEGRAND	Exploitant agricole
M. RAYNAUD	Exploitant agricole
M. JOUBERT	Gérant de l'étang Moulin de Villedon
Mme CERIN	Sous-préfecture de Montmorillon

Etaient absents excusés :

- M. le Président de la Chambre de Métiers
- M. le Président du syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale de la Vienne
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- M. le Délégué Régional au Tourisme



M. le Secrétaire Général ouvre la séance en expliquant que l'opérateur de ce site a été choisit par la DIREN dans le respect de la procédure d'appel d'offres.

Il s'agit de la société Biotope, de Loire Atlantique, dont les représentants viennent présenter lors de ce comité de pilotage la méthode qu'ils souhaitent appliquer pour la réalisation du DOCOB.

Il passe la parole à M. POUZET, qui décline sa présentation en trois axes :

- présentation du cabinet Biotope,
- présentation du site
- présentation de la démarche qui sera mise en œuvre.

Le cabinet Biotope travaille au niveau national, tant pour les études d'incidences que pour les sites NATURA 2000 avec l'élaboration de plus de 60 DOCOB. Ce site sera suivi par l'agence de Nantes.

Les coordonnées sont les suivantes :

Biotope

1, rue Charles Lindberg – immeuble Le Concorde

44346 BOUGUENAIS Cedex

tel 02 40 05 32 30 – fax 02 40 05 37 10 – mel fpouzet@biotope.fr

La surface de ce site est de 73 hectares. Il est constitué d'un chapelet de 3 étangs (Moulin d'Asnières, Villedon et Eclésiaux) désignés au titre de l'habitat par la présence de végétation amphibie. Celle-ci est constituée d'un tapis végétal aquatique se développant en eau assez profonde, ayant des variations de niveau et peu d'envasement. Les éléments défavorables au maintien de cet habitat sont en conséquence l'envasement, la disparition des variations saisonnières du niveau de l'eau et l'altération de la qualité de l'eau.

Parmi les espèces végétales de ces étangs figure la marsilée quadrifolia, qui est une fougère aquatique se développant sous l'eau et présentant de longues racines rampantes. C'est une plante dite « à éclipses » : elle peut disparaître plusieurs années pour réapparaître lorsque des conditions favorables sont de nouveau réunies.

Elle a été observée en 1901 sur l'étang de Villedon mais également en mai 2005 sur le Moulin d'Asnières par un membre de Vienne Nature.

Bien que ce soit la présence de cette plante qui ai déterminé le classement de ces étangs en zone Natura 2000, la présence du crapaud sonneur à ventre jaune la justifie aussi. En effet, le site d'Asnières abrite environ 20 individus, soit une des plus grosses populations pour la Vienne, de cette espèce en forte régression, classée en annexe II et bénéficiant d'un plan de restauration régional.



M. POUZET détaille ensuite la méthode qu'il souhaite mettre en œuvre pour la rédaction du DOCOB à l'aide de 5 réunions de présentations aux membres du comité de pilotage :

- celle-ci,
- le diagnostic initial,
- les enjeux et objectifs,
- le programme d'actions,
- le protocole d'évaluation.

Son objectif est d'apporter une réponse aux interrogations ainsi que retranscrire les souhaits et les projets des personnes impliquées en facilitant les échanges et les débats, avant de synthétiser les enjeux et les actions.

Le diagnostic initial est une étape documentaire, assortie d'études de terrain afin d'inventorier les milieux et espèces, leur état de conservation et établir une cartographie.

Le périmètre sera sans doute redéfini en étape finale du DOCOB car il est encore imprécis. Actuellement il couvre les trois étangs et le ruisseau qui les connecte entre eux, mais pas la zone amont située en Haute-Vienne, qui peut pourtant se révéler importante pour la qualité de l'eau.

Il permettra une seconde étape qui est d'identifier les acteurs et leurs usages, ainsi qu'analyser les enjeux économiques et les hiérarchiser.

Sur ces bases sera établi un programme d'actions détaillé en fiches et un cahier des charges.

Tout sera mené sur les principes de la concertation et la communication.

La concertation sera menée sur le schéma suivant pour l'ensemble des personnes concernées :

- envoi d'une lettre d'information accompagnée d'une grille d'entretien,
- entretien individuel,
- compte-rendu de cet entretien validé par la personne concernée,
- synthèse confidentielle.

La communication passera par :

- l'information et les échanges avec les riverains et les partenaires,
- la valorisation des actions,
- deux réunions publiques d'informations,
- deux bulletins de liaison,
- l'ouverture d'une boîte mail n2000.asnieres@biotope.fr

Les diagnostics et une première réunion d'information locale seront effectués au cours du premier semestre 2007. Les premières réunions des groupes de travail pour élaborer le programme d'action et une réunion des membres du comité de pilotage sont prévus après. Une autre réunion du comité de pilotage est prévue pour la présentation et la validation du DOCOB.

De plus, des ateliers de discussions thématiques d'une dizaine de personnes seront installés pour les enjeux les plus importants.



A l'issue de cette présentation, M. le Secrétaire Général donne la parole aux participants qui souhaitent s'exprimer.

Mme le Maire ne comprend pas pourquoi il est nécessaire de mettre en place des actions de protection des espèces telles que la marsilée si celle-ci a pu se maintenir jusqu'à présent. M. le Secrétaire Général lui répond que c'est une démarche obligatoire dans le cadre européen de protection des espèces.

Les exploitants agricoles signalent qu'ils consacrent beaucoup de temps à leurs exploitations et que la participation aux groupes de travail va encore restreindre leurs moments de loisirs.

Il leur est précisé que leur implication ne leur demandera que la participation à 4 réunions d'une demi-journée réparties sur 18 mois. De plus, leurs pratiques, en ayant permis de sauvegarder les espèces présentes sur le site, seront prises en compte et par là même, valorisées.

Par ailleurs, il est rappelé que Natura 2000 n'entraîne pas de contraintes nouvelles obligatoires par rapport à la législation en vigueur. La rédaction de la charte Natura 2000 vise un engagement plus léger, avec une adhésion au dispositif par des mesures non ou peu coûteuses telles que ne pas changer ses pratiques ou ne pas combler les mares.

Mme le Maire soulève le problème de la prolifération de ragondins en l'absence de possibilité de piégeage. Ceci pourrait faire partie des actions à mener. Des changements de pratiques pourraient être proposés (et non imposés) et leur surcoût pris en charge par des exonérations de taxe foncière pour les propriétaires non agricoles et dans le cadre des Mesures Agro Environnementales (celles-ci remplacent les C.A.E.) pour les exploitants. Des tensions financières sont présentes mais les exploitations situées en zone Natura 2000 ou présentant des enjeux au niveau de la qualité de l'eau seront prioritaires.

L'inconnue dans cette zone en matière d'agriculture est le critère dominant de maintien de la marsilée : qualité de l'eau ou du substrat ? Cette espèce étant mal connue, seul le diagnostic écologique pourra y répondre. Par ailleurs, ce qui peut concerner principalement les agriculteurs est la qualité de l'eau des étangs et des mares ainsi que les corridors écologiques pour le crapaud sonneur.

Toutes les problématiques pourront être présentées après l'inventaire du site et de ses alentours.

Il est par ailleurs essentiel, en matière touristique, de tenir compte de l'activité du Moulin de Villedon, qui existe maintenant depuis 5 ans. A ce sujet, M.

GAILLEDROT explique que sur d'autres sites, le fait d'être situé en zone Natura 2000 a agit comme une sorte de label de tourisme vert et renforcé l'activité.

M. Sarrazin explique que la superficie de ces étangs est importante par rapport à la moyenne régionale ; il est donc légitime que leurs propriétaires souhaitent en tirer des revenus. Comment faire si l'un des propriétaire veut exploiter son étang plus intensivement ? M. Pouzet explique que le rôle du diagnostic est aussi de faire un bilan des activités et des projets.

A ce sujet, M. Joubert explique que pour l'activité de l'étang qu'il a en gérance, il est nécessaire d'y implanter plusieurs tonnes de carpes. Celles-ci étant des poissons fouisseurs, leur présence peut avoir une incidence importante sur l'envasement et le milieu aquatique, non seulement dans cet étang mais aussi dans les deux autres par communication. Il n'a aucun à priori au sujet de l'écologie à condition de pouvoir continuer son activité professionnelle.

Mlle Dupeu lui rappelle que le zonage Natura 2000 n'entraîne pas de contraintes supplémentaires par rapport à la réglementation existante mais il sera intéressant de réfléchir aux adaptations possibles. M. Gailledrat explique que les étangs de la Brenne sont exploités sans soucis, et M. Pouzet a l'exemple de préservation de ce type d'activité et du milieu en Dordogne.

Il sera néanmoins indispensable dans la phase diagnostic de détailler de façon exhaustive l'activité et les projets dans le domaine du tourisme.

Mme le Maire craint des restrictions en matière d'urbanisme, M. Lafond en matière de droits de chasse. M. Vérot rappelle que pour la chasse, la législation habituelle est applicable ainsi que les règles d'urbanisme pour les constructions. De plus, les gîtes touristiques existent déjà .

Les conséquences d'une vidange de l'un des étangs seront également à prendre en considération lors de l'élaboration du DOCOB.



Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. le Secrétaire Général lève la séance en proposant que la prochaine réunion du comité de pilotage se fasse dans cette configuration et à Asnières sur Blour.

Le Secrétaire Général,

Daniel SARRAZIN

I.3. COMITE DE PILOTAGE DU 04 AVRIL 2008

Le 4 avril 2008, M. le Sous-Préfet a présidé une réunion des membres du comité de pilotage du site NATURA 2000 n°62, dénommé « Etangs d'Asnières».

Etaient présents :

Mme LEGRAND	Adjointe au maire d'Asnières sur Blour
M. MAGNON	Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais
Mlle DUPEU	Direction Régionale de l'Environnement
M. VEROT	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
M. LAMOUREUX	Chambre d'Agriculture de la Vienne
M. OTREBSKI	Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques
M. BOURGOIN	Fédération Départementale des Chasseurs
M. DUCELLIER	Syndicat des Propriétaires Ruraux et Forestiers
M. S. SARRAZIN	Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Etangs Poitou Vendée
Mle BOISTARD	Conseil Général
M. GAILLEDROT	Vienne Nature
M. POUZET	Biotope
Mme CERIN	Sous-préfecture de Montmorillon

Etaient absents excusés :

M. le Président de la Chambre de Métiers
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne



M. le Sous-Préfet ouvre la séance et donne la parole à M. POUZET qui présente le diagnostic socio-économique et écologique.

Ecologiquement, les trois étangs qui composent le site bénéficient d'un ensoleillement assez important. Le sol est de très faible dénivelé entre les étangs (12 mètres au total). Il est composé d'un socle ancien composé de roche très dure et acide permettant peu d'infiltrations, ce qui entraîne un réseau hydrologique ramifié et des étiages sévères.

L'étang de Villedon et celui du moulin d'Asnières ont des variations de niveau d'eau importantes, de l'ordre de 50 à 70 cm), en fonction des pluies.

A contrario, l'étang des Ecluseaux garde un niveau plein quasi constant en raison de la bonde.

Le Blour, ruisseau qui alimente les 3 étangs dépend directement de la gestion des étangs car il fait quasiment la fonction d'exutoire.

Le périmètre actuel de la zone Natura 2000 a été calqué sur la ZNIEFF sans le Blour.

En matière d'habitat, il comprend :

- des lacs eutrophes naturels. Les eaux stagnantes oligotrophes ont disparu, remplacées par des eaux eutrophes couvrant 58% du site.
- des mégaphorbiaies mésotrophes colinéennes en bon état de conservation sur 1% du site, intéressantes pour les insectes pollinisateurs.
- des aulnaies frénaies sur également 1% de la surface, ne pouvant assurer un intérêt écologique en raison d'une largeur relativement faible et peu de diversité végétale.

La menace de développement de peupleraie est faible, celle-ci n'ayant à cet endroit aucun intérêt économique.

M. SARRAZIN, représentant les propriétaires d'étangs, trouve qu'il manque des indications dans les analyses physico-chimiques. Il trouve que ces informations sont importantes, en particulier la dureté de l'eau. M. POUZET explique que dans un premier temps, un diagnostic visuel suffit pour déterminer les orientations à donner. Des relevés plus scientifiques sont prévus cette année pour valider ces orientations, car aucune mesure n'est faite ou du moins communiquée par les propriétaires.

Une invasion de jussie est jusqu'à présent maîtrisable. Cette plante est actuellement présente sur Villedon et les Ecluseaux. Le moulin d'Asnière n'est pas encore touché mais risque de l'être dans les prochaines années. Cependant, cette invasion menace la marcillée à quatre feuilles et des actions urgentes sont à mener.

En effet, cette marcillée est également menacée par l'eutrophisation de l'eau.

Elle a réapparu après plusieurs années d'absence, observée en 2006 et en grande quantité en 2007 par l'ONEMA sur les Ecluseaux.

Des crapauds sonneurs à ventre jaune, des lézards verts, des lucanes cerf-volant et des grands capricornes ont également été trouvés.

Si les deux espèces d'insectes ne sont pas particulièrement menacées, le sonneur est en revanche en grand danger de disparition. La présence de moins d'une dizaine d'individus dans un exutoire justifie une analyse physico-chimique et une prospection complémentaire menée par Vienne Nature à proximité du site pour une éventuelle modification du périmètre.

Par ailleurs, l'ONEMA confirme une grosse population d'écrevisses de Louisiane. Ce crustacé est un prédateur pour les larves du sonneur, mais aussi dangereux pour l'état des digues et des routes. Malheureusement, seul l'empoisonnement, interdit, pourrait permettre son éradication.

Ces techniciens ont également noté la présence de hérons, aigrettes et cormorans.



Socio-économiquement, l'agriculture est essentiellement tournée vers l'élevage ovin.

L'étang de Villedon reçoit 400 pêcheurs/an en employant une personne, et 15 pêcheurs sont adhérents pour le Moulin d'Asnières.

Peu de chasseurs fréquentent le site.

La gestion des étangs est actuellement la suivante :

- Villedon : entretien de placettes pour les pêcheurs, chaulage annuel, vidage annuel ou bisannuel.
- Ecluseaux : aucune gestion, pas de pêche, élagage des saules.
- Moulin d'Asnières : abords fauchés et nettoyés, dernière vidange en 1997.



En matière de bilans et d'enjeux, les premiers constats sont les suivants :

- la pêche sportive a un effet notable sur la qualité de l'eau, entraînant une eutrophisation et une forte population de poissons fouisseurs. Cependant, elle permet de limiter la présence de poissons chats.
- la chasse est trop peu pratiquée pour produire quelque effet.
- L'agriculture pourrait apporter un léger enrichissement de l'eau en cas de remplacement de l'élevage par des cultures, cependant l'élevage entraîne le piétinement des ovins. L'essentiel reste de maintenir les haies et les vieux arbres.
- Les activités naturalistes assureront une vigilance globale.
- La gestion hydraulique des étangs : les vidanges de Villedon limitent la stabilité du niveau d'eau, empêchant la reproduction sexuée de la marcillée. On observe la présence d'herbiers aquatiques.

Il conviendrait que le DOCOB fasse état d'une prise en compte de l'écologie dans la gestion des étangs et les activités liées, en particulier la pêche et l'agriculture locale, par exemple, limiter les ligneux lors de l'entretien des berges des étangs.



Les observations émises lors de cette séance seront reprises par le cabinet BIOTOPE dans sa présentation, qui sera envoyée par courrier électronique aux membres du comité de pilotage.

Par ailleurs, les groupes de travail n'ont pas encore été définis. Ils concerneront en majeure partie les exploitants directs et indirects, avec des réunions à partir de mai ou juin 2008. Les invitations seront transmises via la mairie et les personnes concernées.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. le Sous-préfet lève la séance.

Le Sous-Préfet,

Laurent OLIVIER

I.4. COMITE DE PILOTAGE DU 16 AVRIL 2009

En cours d'élaboration par la sous-préfecture de Montmorillon

II. COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 25 MARS 2009 CONCERNANT LE PROGRAMME D' ACTIONS

➤ Présents :

Nom	Prénom	Structure
AUDIGUE	Claude	FUTUROSCARPE
BLAISE	Patrice	CROS POITOU-CHARENTES
BOURGORY	Pierre	FEDERATION DE CHASSE
DUPEU	Céline	DIREN POITOU-CHARENTES
FORT	Herve	EXPLOITANT AGRICOLE
GAILLED RAT	Miguel	VIENNE NATURE
GOUGEUIL	Jean	EXPLOITANT AGRICOLE
LEGRAND	Marc	EXPLOITANT AGRICOLE
MAGNON	Franck	SYNDICAT MIXTE PAYS MONTMORILLONNAIS
MARCHADIER	Jean-Luc	EXPLOITANT AGRICOLE
MARSAUDON	François	EXPLOITANT AGRICOLE
MARTIN	Jean	PROPRIETAIRE DE L'ETANG D'ASNIERES
MEDAN	Jean	MAIRE D'ASNIERES-SUR-BLOUR
POUZET	Florent	BIOTOPE
RANGER	Olivier	EXPLOITANT AGRICOLE
SARRAZIN	Serge	SYNDICAT DES PROPRIETAIRES DES FERMIERS EXPLOITANTS D'ETANGS POITOU-VENDEE
THOMAS	Elizabeth	PROPRIETAIRE DES ECLUSEAUX
VEROT	Alain	DDAF 86

➤ Excusés :

Nom	Prénom	Structure
BERTAUD	Claude	CONSEIL GENERAL 86
BERTHON	Laurent	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
CUBAUD	Jean-Claude	CONSEIL GENERAL 86
LAMOUREUX	Jean	CHAMBRE D'AGRICULTURE 86
VENTROUX	Julien	CREN POITOU-CHARENTES

➤ Lieu de réunion :

Salle des fêtes d'Asnières-sur-Blour

Relevé de décision concernant les actions du DOCOB

Après une introduction sur la démarche Natura 2000, chaque mesure préconisée est détaillée. Tous les intervenants sont invités à émettre leurs interrogations et à proposer de nouvelles pistes de réflexions.

Toutes les remarques ont été intégrées aux fiches actions.

➤ **Action 1 : Maintien des prairies et limitation ou absence totale de leur fertilisation**

- Le cahier des charges de cette action doit s'inspirer de celui des MAET Montmorillonnais qui a été validé en CRAE en décembre 2008.
- Les deux niveaux de limitation de la fertilisation azotée proposés dans le document de travail, sont jugés cohérents avec les pratiques du site.
- Les montants d'aides auxquelles les exploitants peuvent prétendre dans le cadre des MAET, sont fixés dans les cahiers des charges types nationaux ; les montants indiqués dans le DOCOB sont ceux de mesures équivalentes sur les sites du Montmorillonnais..
- En ce qui concerne les espèces qui peuvent être traitées chimiquement (Rumex et Chardons), ajouter l'Ortie qui pose également des problèmes de colonisation. Il n'est pas prévu d'autoriser ce type de lutte pour l'Ortie dans le cahier des charges des MAET, sauf si elle figure sur l'arrêté préfectoral de lutte contre les espèces envahissantes.
- Préciser que ce sont des boues de curage qui sont autorisées dans « l'épandage des boues autorisé ».
- Sur ce territoire, les apports magnésiens ne portent pas atteinte à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Leur interdiction n'est donc pas nécessaire.
- Le brûlage dirigé n'étant pas une pratique locale, supprimer son interdiction.
- Ajouter une possibilité aux exploitants de convertir les cultures en prairies. L'hypothèse cible qui correspond actuellement à 10% des cultures comprises dans le SIC ou dans le périmètre ajusté sera discuté en Comité de pilotage. Les exploitants peuvent transmettre leurs remarques concernant ce volet de l'action à Biotope (02 40 05 32 30) et à la DIREN (05 49 50 34 55) avant le 16 avril. Les montants indiqués dans la fiche seront vérifiés pour le COPIL.

➤ **Action 2 : Amélioration de l'hydraulique des étangs**

- La surface des trois étangs présentée dans la fiche (43ha) semble être fausse. *Après vérification sur le Système d'information géographique et des orthophotos plan de l'IGN, la surface de 43 ha est validée.*
- Il convient de prioriser les différentes actions proposées dans la fiche :
 - ↳ **Priorité 1** : la réparation de la bonde de l'étang des Ecluseaux et gestion des niveaux d'eau favorable à la reproduction de la Marsilée ;

- ☞ **Priorité 2** : un curage ou diminution des vases par minéralisation, de l'étang des Ecluseaux, seul à abriter la Marsilée qui aura pour but de rajeunir l'étang.
- ☞ **Priorité 3** : limiter les apports sédimentaires provenant de l'amont des Ecluseaux.
- ☞ **Priorité 4** : favoriser l'implantation de la Marsilée sur l'étang d'Asnières par une gestion adaptée des niveaux d'eau (baisse du niveau estival).

➤ **Action 3 : Amélioration des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune**

- Le terme de « point d'eau » est préféré à celui d' « ornière », la création de points d'eau doit être réalisée à l'aide du cahier des charges précis présenté dans le fiche contrairement à l'ornière.

➤ **Action 4 : Entretien extensif des mégaphorbiaies**

- Vérifier la surface de fauche. *Après vérification sur le SIG, la surface concernée est en effet de 1000 m² et non de 100m².*

➤ **Action 5 : Lutte active contre la Jussie**

La progression de la station de Jussie au niveau de la digue de l'étang des Ecluseaux a augmenté significativement depuis 2007 (surface multipliée par 2-3).

- Insister sur le caractère prioritaire de cette action.
- La structure animatrice devra se rapprocher des syndicats de rivière locaux ou de la Com. com. du Pays Montmorillonais pour la réalisation de cette action. La difficulté principale de mise en œuvre pourrait être de trouver la structure pour réaliser l'intervention, surtout dans l'hypothèse d'une intervention cette année.

➤ **Action 6 : Organisation de la lutte contre les espèces invasives (hors Jussie)**

- Ajouter l'acquisition de cages-pièges pour lutter contre le Ragondin.

➤ **Action 7 : Maintien du réseau de haies**

- Le cahier des charges de cette action doit s'inspirer de celui des MAET Montmorillonais qui a été validé en CRAE en décembre 2008.
- Supprimer « absence de fertilisation » et « s'assurer que le bétail ne nuit pas au développement de la haie » qui n'ont pas lieu d'être dans ce territoire.
- Préciser les dates d'entretien autorisées

➤ **Action 8 : Suivi de la qualité de l'eau**

Pas de commentaires particuliers.

➤ **Action 9 : Complément d'inventaire des chauves-souris d'intérêt communautaire**

Pas de commentaires particuliers.

➤ **Action 10 : Acquisition et réactualisation périodique des données sur le site**

Pas de commentaires particuliers.

Nouvelles actions demandées lors du Groupe de travail

Des fiches complètes concernant ces actions sont intégrées directement dans le DOCOB.

➤ **Maintien de la forêt alluviale**

Surface concernée : 0,6 ha

Cahier des charges de l'action :

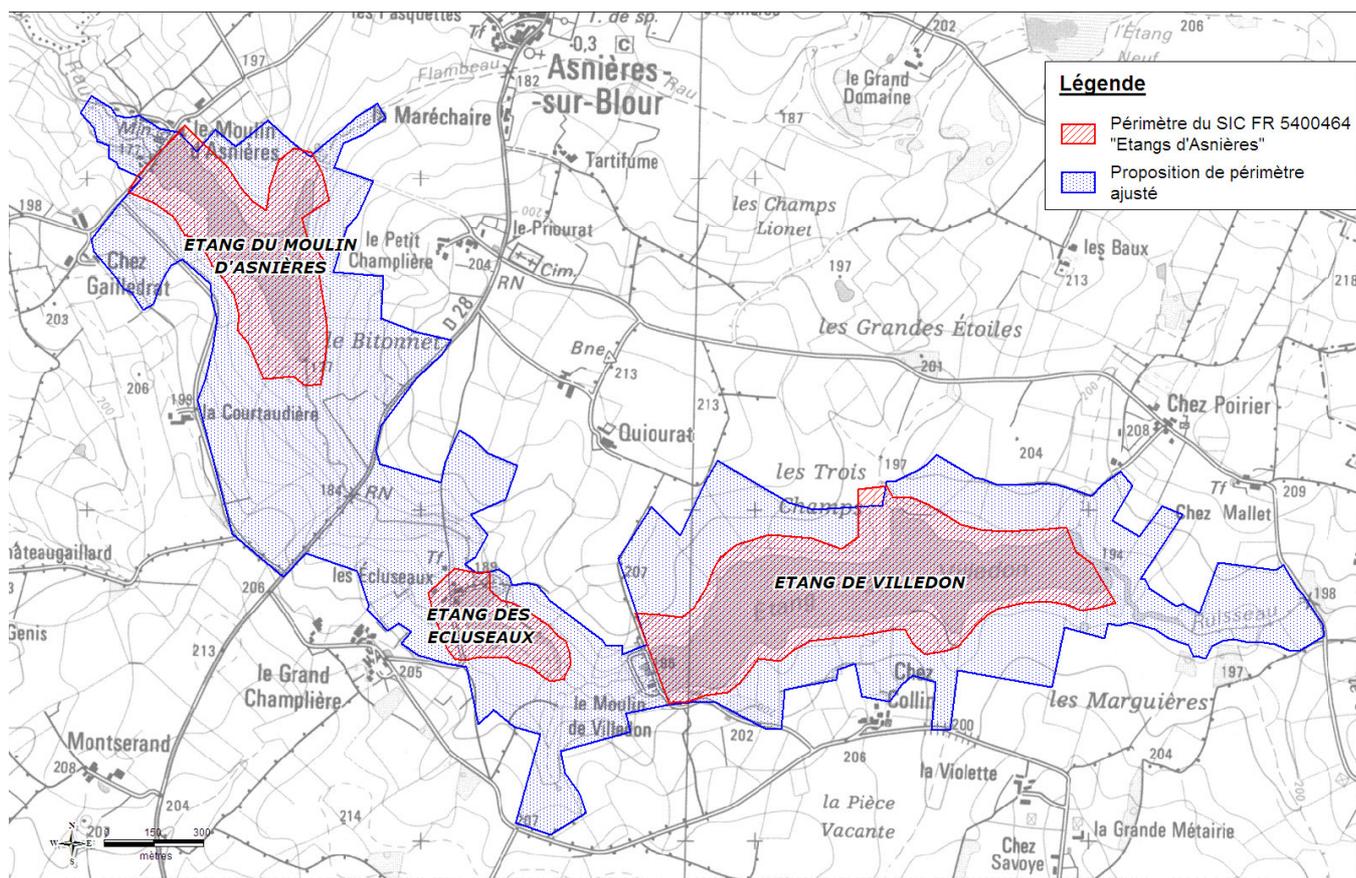
- ☞ maintenir la forêt alluviale en place, ne pas changer l'affectation du sol où la forêt alluviale est présente ;
- ☞ ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la forêt alluviale ;
- ☞ maintenir les arbres sénescents ou morts hors problème de sécurité publique ;
- ☞ maintenir une bande rivulaire de 5 mètres de large lors de l'exploitation ; le recépage de cépées d'Aulnes dépérissantes peut être réalisé à condition qu'il reste ponctuel.
- ☞ ne pas créer de nouveaux sentiers ou cheminement au droit de la forêt alluviale ;
- ☞ en cas de travaux, les réaliser dans la période du 1er octobre au 28 février.

Outils de mise en œuvre : charte Natura 2000

➤ **Ajustement pour un périmètre fonctionnel**

Le périmètre ajusté présenté lors du groupe de travail fait l'objet d'une fiche action à part entière.

Cette proposition de périmètre ajusté, si elle est validée, servira de périmètre d'éligibilité aux MAET.



Relevé de décision concernant la charte Natura 2000

➤ **Fiche « ensemble du site quel que soit le milieu »**

- S'inspirer de la charte Natura 2000 du site de la « Vallée de la Gartempe » pour les prescriptions générales.

➤ **Fiche « Boisements et haies »**

- Supprimer « absence de plantations » dans le point de contrôle du maintien des haies.
- Supprimer tout ce qui est lié à la populiculture, cette activité n'est plus présente sur la zone d'étude.
- Simplifier la recommandation N°3 « favoriser le caractère progressif des lisières ».
- Supprimer l'engagement « Ne pas brûler les rémanents d'exploitation » qui est un engagement lié aux zones forestières. Les volumes de rémanents sur le site sont faibles et peuvent par conséquent être traités par brûlage.

➤ **Fiche « Milieux aquatiques et habitats associés »**

- Réduire la période de non intervention d'entretien de mare entre le 15 février et 1^{er} septembre dans l'engagement 4 du thème « Mares et plans d'eau ».
- Ajouter l'absence d'espèces horticoles dans le point de contrôle de l'engagement 4 du thème « Cours d'eau et berges ».

➤ **Nouvelle fiche « prairies et cultures »**

Engagements de ce volet :

Pour les prairies :

- Maintenir les parcelles en prairies.
- Ne pas procéder au drainage.
- Pas de traitement chimique (si nécessaire demande d'accord auprès de la structure animatrice).

Pour les cultures :

- Solliciter l'avis de la structure animatrice afin de localiser de façon pertinente au regard des enjeux Natura 2000 les Surfaces en Couvert Environnemental éligibles aux Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.

III. LETTRE NATURA 2000 CONCERNANT LE DIAGNOSTIC

À SUIVRE DANS LE PROCHAIN INFOSITE 1

Des groupes de travail vont être organisés afin de définir les objectifs de conservation, les mesures de gestion appropriées et les outils correspondants (charte et contrats Natura 2000, mesures agro-environnementales).

La Mairsiède à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*):

retour après plus d'un siècle!

Mentionnée pour la première fois sur le site en 1901, cette petite fougère à l'allure de tréfle à quatre feuilles flottant sur l'eau n'a été revue qu'en... 2005 par Vienne nature, puis en 2007 par Biotope. Mais l'espèce s'est toujours caractérisée par ses longues éclipses et réapparitions spectaculaires. Les populations colonisent les sols boueux sablo-argileux et acides, à dessèchement saisonnier. La régression de la Mairsiède va de pair avec celle des zones humides, avec l'eutrophication des eaux (excès d'éléments nutritifs), et avec la compétition entre espèces – indigènes comme les lalches et les joncs, ou envahissantes comme la Jussie.



À lire...

Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 RNF/ATEN. Disponible à l'ATEN • 2, place Viala 34060 Montpellier Cedex 1

Natura 2000 Infos (lettre d'information nationale sur Natura 2000). Disponible au ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, DNP, Bureau des habitats naturels s• 20, avenue de Ségur 75032 Paris 07 SP

Lettre d'information Natura 2000 (lettre d'information de la Commission européenne). Disponible à la DG XI – D2, TRIMF 02/04, Commission européenne • 200, rue de la Loi B-1049 Bruxelles

Naviguer sur:

Ministère de l'Écologie, de l'Aménagement et du Développement durables
<http://www.ecologie.gouv.fr/>

Site Natura 2000 « Étangs d'Asnières »
<http://natura2000.ecologie.gouv.fr/sites/FR5400464.html>

Direction régionale de l'environnement (DIREN)
<http://www.poitou-charentes.ecologie.gouv.fr>

Commission européenne
<http://europa.eu.int/comm/environnement/nature/natura.htm>



DIREN Poitou-Charentes
 Service Nature Sites et Paysages
 Céline DUPEUX
 14, boulevard Chassignole - BP 60655
 86038 POTTERS Cedex
 Tél.: 05 49 50 34 55
 Fax: 05 49 50 36 60
 Email: Céline.Dupeux@developpement-durable.gouv.fr



Editeur: DIREN Poitou-Charentes
 Comité de rédaction: Biotope/David Richin,



Lecteurs, à vos stylos !

Vous souhaitez réagir, poser une question, apporter un témoignage ou des informations sur ce territoire ? Vous êtes propriétaire ou usager sur le site et vous souhaitez participer à la mise en œuvre du document d'objectifs ? N'hésitez pas à nous transmettre vos messages et commentaires.



BIOTOPE Agence Loire-Bretagne
 Romain POULET
 1, rue Charles Lindbergh
 44346 BOUGUEREAUX Cedex
 Tél.: 02 40 05 32 31
 Fax: 02 40 05 37 10
 Email: r.poulet@biotope.fr

DIREN Céline Dupeux
 Crédits photos: Biotope

Graphisme/Réalisation: Biotope/Béatrice Garnier

Info Site Natura 2000 - juin 2008

Site Natura 2000 n°1
 FR5400464



Étangs d'Asnières

LA DÉMARCHE NATURA 2000

UN RÉSEAU D'ESPACES NATURELS EUROPÉENS

Natura 2000 vise à constituer un réseau européen de sites abritant des milieux naturels et des populations d'espèces animales ou végétales menacés. Sa mise en œuvre s'appuie sur les directives européennes 79/409/CEE (directive « Oiseaux ») pour les espèces d'oiseaux et 92/43/CEE (directive « Habitats-Faune-Flore ») pour les autres animaux, les plantes et les milieux naturels. Elle recherche un développement durable, favorisant le maintien de la biodiversité tout en intégrant les exigences économiques, sociales et culturelles de nos sociétés modernes.

EN FRANCE

Les sites Natura 2000 sont proposés par l'État à la Commission européenne sur des arguments scientifiques concernant la présence d'habitats naturels ou d'espèces dits « d'intérêt communautaire » car inscrits aux annexes des directives « Habitats » et « Oiseaux ». Leur conservation étant très souvent liée à l'action de l'Homme, l'État a choisi une gestion concertée avec les acteurs locaux qui repose sur l'engagement volontaire (sous forme de contrats ou de chartes) des propriétaires et usagers de chaque site. L'objectif n'est donc pas de créer des espaces « sous cloche » où l'Homme serait exclu ! Ainsi, la chasse et l'agriculture y ont toute leur place.

C'est pourquoi chaque site possède un comité de pilotage local, présidé par une collectivité territoriale ou à défaut l'État, et qui comprend les acteurs majeurs du site: administrations, collectivités, organismes socio-professionnels, associations... Organe officiel de concertation, il participe activement à l'élaboration du document d'objectifs (« docob »), document de gestion propre à chaque site dont la rédaction est confiée à un opérateur local. Celui-ci assure aussi l'animation du comité de pilotage en lien avec les services de l'État et les collectivités territoriales concernées.

L'équipe de BIOTOPE

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA DÉSIGNATION D'UN SITE ?

La zone retenue bénéficie de financements de l'État et de l'Europe, voire des collectivités, pour la gestion des espaces naturels. Natura 2000 offre par ailleurs au site un label pour son économie locale et des connaissances scientifiques. Enfin, l'État a une obligation de résultat de maintien dans un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000.

UN DOCUMENT D'OBJECTIFS : POUR QUI, POUR QUOI ?

Le document d'objectifs comprend un état initial de la richesse écologique et des usages, ainsi que les orientations de gestion (objectifs) et les mesures de conservation (actions) en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire, proposées aux propriétaires et usagers volontaires. Le rôle de chacun et les moyens mis à disposition par l'État et l'Europe y sont définis. Une fois validé par le comité de pilotage, il est arrêté par le préfet ; les mesures peuvent alors être souscrites par le biais de contrats.

QU'EN SOMMES-NOUS ?

Février 2007 : première réunion du comité de pilotage (rencontre des différents intervenants, présentation de la démarche).

Mi-2007 – début 2008

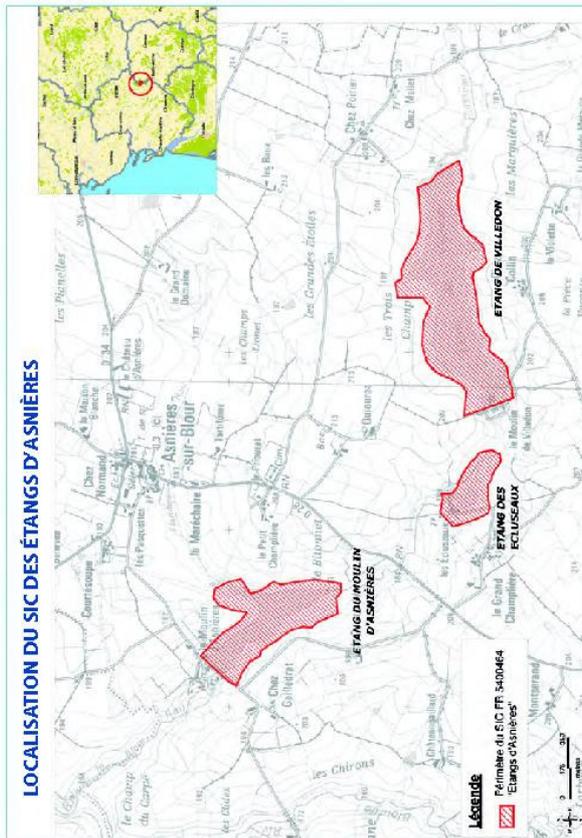
élaboration du diagnostic socio-économique et écologique.

Avril 2008 : présentation au comité de pilotage des deux diagnostics et des enjeux associés.

DES PROBLÉMATIQUES À PRENDRE EN COMPTE

La lutte contre les espèces envahissantes : la Jussie (*Ludwigia grandiflora-pyramides*), le Poisson-chat (*Ameiurus melas*), le Ragondin (*Myocastor coypus*) et l'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), et la gestion des espèces pêchées ; la conservation/restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire ; la gestion des niveaux d'eau du Blour et des étangs.

LOCALISATION DU SIC DES ÉTANGS D'ASNIÈRES



QUELS USAGES ?

Les activités sur le site Natura 2000 et ses abords, bien que peu nombreuses, ont été prises en compte dans l'élaboration du document d'objectifs :

- l'agriculture occupe 99% des personnes travaillant sur le site ;
- la pêche, et la gestion hydraulique des étangs qui en découle, jouent un rôle très important : l'étang de Villeodon et son gîte de pêche accueillent 400 pêcheurs par an, surtout des carpistes. Celui du moulin d'Asnières

est loué à l'association Futuroscarpe. Celle-ci pêche la Carpe, le Brochet, le Sandre... et assure une gestion du site ;

- la chasse au canard se pratique sur l'étang du moulin d'Asnières ; le petit gibier est chassé sur les parcelles attenantes aux étangs ;
- le tourisme et le naturalisme sont peu développés en raison du caractère privé des étangs.

TROIS HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les végétations des lacs eutrôphes colonisent les eaux stagnantes des mares, étangs, canaux et rivières lentes. Ces herbiers aquatiques de Marsilée à quatre feuilles, de Cératophylle, immergée, de lentilles d'eau et potamois constituent des lieux de ponte pour les poissons et offrent un habitat à divers invertébrés.

Les mégaphorbiaies sont des communautés végétales à hautes herbes qui s'installent dans les prairies abandonnées, au bord de l'eau ou en lisière de forêts humides comme l'aulnaie-frênale. L'habitat est dominé par un petit nombre d'espèces : Reine des prés, Jonc acutiflore, Épilobe hérissé, Scirpe des bois...



Les forêts alluviales à Auline glutineux et Frêne commun, typiques du lit majeur des cours d'eau, sont régulièrement inondées et constituent un habitat prioritaire en raison de leur grande valeur. L'Auline domine en conditions humides ; il cède la place au Frêne dans les secteurs plus secs. L'aulnaie-frênale à l'alche espacée observée sur le site est caractéristique des sources et petits cours d'eau.



QUATRE ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) figurent parmi les plus gros insectes européens : le second peut atteindre 8 centimètres ! Ces coléoptères sont dits « saproxylophages », car leurs larves se nourrissent de bois mort ou mourant, durant plusieurs années. L'adulte, à la vie éphémère, assure la dispersion de la population. Les haies de chênes autour des étangs sont fréquentées par ces espèces qui pâtissent de la destruction du bocage et des pratiques sylvicoles intensives. Leur présence sur le site est liée au maintien des haies et vieux arbres.



Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est un petit crapaud à peau verqueuse, d'à peine 5 centimètres. Côté pile, son dos brun lui assure un camouflage parfait ; côté face, son ventre jaune et noir avertit les prédateurs que l'animal sécrète un venin canané. Actif d'avril à septembre, il se nourrit de lombrics, de petites limaces et d'insectes. Il hiverné sous des pierres ou des souches, dans la vase, l'humus, les fissures du sol ou les galeries de rongeurs. En Europe de l'Ouest, le fort déclin du Sonneur est lié à la disparition et à la pollution des zones humides (il affectionne les ornières et mares peu profondes), et à l'intensification des pratiques sylvicoles. La vingtaine d'individus répertoriée sur le site (seul lieu de présence de l'espèce en Vienne) est suivie par Vienne nature.



IV. SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

IV.1. LES PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES DES ETANGS

IV.1.1. PROPRIÉTAIRE DE L'ÉTANG DU MOULIN D'ASNIÈRES

Le 03 mai 2007, Monsieur MARTIN

➤ **Activité économique**

1. Connaissez-vous l'historique du site ? Si oui, quand et pourquoi a-t-il été créé ? Quelle a été son évolution ?
 - Étang créé comme réserve d'eau pour le moulin
 - La taille de l'étang a augmenté, la chaussée a été surélevée pour permettre cette augmentation
 - Date de création : inconnue
2. Y a-t-il plusieurs propriétaires sur l'étang ? qui sont-ils ?
 - Deux propriétaires en indivision : Monsieur Martin et sa sœur
3. Depuis quand êtes-vous propriétaire de l'étang ?
 - l'étang est dans la famille depuis trois générations
 - Monsieur Martin est propriétaire depuis le début de l'année 2007
4. Combien de salariés travaillent chez vous ?
 - cf futuroscarpe
5. Combien de personnes viennent pêcher chaque année ?
 - cf futuroscarpe
6. D'où viennent les personnes qui viennent pêcher sur l'étang ?
 - cf futuroscarpe
7. Quelles sont les périodes d'activités maximales ?
 - cf futuroscarpe
8. Avez-vous des projets pour votre étang si oui lesquels ?

- Projet touristique en cours d'élaboration
- Projet à long terme

➤ **Gestion du site**

9. Quelles sont les espèces de poissons présentes dans l'étang ?

- cf futuroscarpe
- Carpe

10. Pratiquez-vous l'alevinage ou le réempoissonnement ? Quelles espèces ? Combien ? À quelle fréquence ?

- cf futuroscarpe

11. Nourrissez-vous les poissons ? Comment ?

- cf futuroscarpe

12. Comment entretenez-vous les berges de votre étang ?

- cf futuroscarpe
- Berge tondue
- La gestion des berges se fait au cas par cas selon les besoins et les problématiques.

13. Avez-vous remarqué, une évolution de la végétation depuis que vous êtes installé ?

- Peu d'évolution à part quelques haies et arbres coupés suite au remembrement

14. Prenez-vous en compte les problématiques liées au milieu naturel (fonctionnalité) dans la gestion de votre étang ?

- cf futuroscarpe

15. Y a-t-il une variation des niveaux d'eau au cours de l'année ?

- Baisse des niveaux d'eau en été

16. Menez-vous des actions de gestion sur la queue de l'étang ?

- Pas de gestion ni d'activité de pêche
- La propriété s'étend jusqu'à la grille

17. Vidangez-vous votre étang ? si oui à quels pas de temps ? et êtes-vous soumis à une déclaration administrative ? Comment s'organise la vidange ?

- Oui dernière vidange il y a 10 ans
- Soumis à déclaration administrative

18. Certaines espèces de faune ou de flore vous posent-elles des problèmes ? si oui quelles sont les actions que vous menez ?

- Ragondin, programme de piégeage intercommunal
- Cormoran, pas d'action entreprise jusqu'à aujourd'hui

19. Y a-t-il des conflits d'usage en ce qui concerne l'eau, notamment avec les agriculteurs ? et pour les problèmes de parcelles ?

- Pas de conflit d'usage en ce qui concerne l'eau
- Problème de parcellaire entre l'agriculteur qui possède une parcelle attenante et l'association de pêche, mais problème résolu par la fermeture du champ.
- Présence de nombreuses sources à proximité assurant un apport régulier en eau

20. Quelles sont les pratiques agricoles les plus courantes sur le site et à proximité ?

- Élevage de mouton principalement

21. Comment a évolué l'agriculture sur le site ?

- Pas d'évolution majeure

22. Y a-t-il une activité chasse sur l'étang ? combien comment quand ?

- Pas d'activité cynégétique

23. Y a-t-il d'autres activités sur votre étang ?

- Pas d'autres activités que la pêche

➤ **Perception de Natura 2000**

24. Connaissez-vous Natura 2000 ?

- Quelques notions sur le sujet, proche d'une association d'agriculteur favorable à Natura 2000
- Monsieur Martin émet une réserve quant à Natura 2000 : accord de principe pour la protection de l'environnement, mais il ne faut pas que Natura 2000 entrave les activités ou les projets.

25. Que va apporter, selon vous, la mise en place de Natura 2000 sur votre étang ?

- Natura 2000 ne va rien apporter à l'étang

26. Souhaiteriez-vous être mieux informé sur Natura 2000 ?

- Oui

27. Souhaitez-vous aborder un autre sujet ?

IV.1.2. PROPRIETAIRE DE L'ETANGS DES ECLUSEAUX

Le 31 mai 2007, Monsieur THOMAS

➤ **Activité économique**

1. Connaissez-vous l'historique du site ? si oui, quand et pourquoi a t-il été créé ? quelle a été son évolution ?
 - Il y a 400 ans l'étang des Ecluseaux et celui de Villedon ne formaient qu'un seul étang qui à été coupé à cette époque.
2. Etes-vous les seuls **propriétaires** de cet étang ? Si non, combien y en a-t-il ? Qui sont-ils ?
 - Seuls propriétaires de l'étang mais la plupart des berges appartiennent aux agriculteurs.
3. Depuis quand êtes vous **propriétaire** de votre étang ?
 - Propriétaire de l'étang depuis 2000
4. Combien de personnes viennent **pêcher** chaque année ?
 - Seul monsieur Thomas pêche, plus quelques amis occasionnellement.
5. Avez vous des projets pour votre étang si oui lesquels ? et les propriétaires ?
 - Pas de projet, ils ont planté des nénuphars (une trentaine) mais la moitié ont été mangés par les ragondins. Ils vendent leur étang dans un an.

➤ **Gestion du site**

6. Quelles sont les **espèces de poissons** présentes dans l'étang ?
 - Carpe, Brème, Poisson-chat, Sandre, Gardon, Silure, Ecrevisse américaine, Perche commune et Brochet
7. Pratiquez-vous l'alevinage ou le ré empoissonnement ? Quelles espèces ? Combien ? et à quel pas de temps ?
 - Presque pas de ré empoissonnement il y a quatre ans monsieur Thomas à relâché 100 kg de Perche
8. **Nourrissez-vous** les poissons ? Comment ?
 - Non
9. Comment **entretenez-vous les berges** de votre étang ?
 - Coupe de Saules de temps en temps.

10. Avez-vous remarqué une **évolution de la végétation** depuis que vous êtes installés ?

- Augmentation de la surface de *Marsilea quadrifolia* (Tréfle d'eau) depuis 2000.

11. Y a-t-il une **variation des niveaux d'eau** au cours de l'année ?

- La variation est très légère avec une dizaine de centimètres quand il y a de fortes pluies et trois centimètres de moins en été.

12. Menez-vous des actions de gestion sur la queue de l'étang ?

- Pas de gestion sur la queue de l'étang.

13. Vidangez-vous votre étang ? si oui tous les combien ? et êtes-vous soumis à une déclaration administrative ? Comment s'organise la vidange ?

- Pas de vidange depuis 1956, le système étant cassé depuis 1958. Il n'y a pas de problème lorsque Villedon vidange, le trop plein déborde par dessus la digue.

14. Certaines espèces de faune ou de flore vous posent-elles des problèmes ? si oui qu'elles sont les actions que vous menez ?

- Les ragondins sont un problème, monsieur Thomas les piège avec des cages.

15. Y a-t-il des **conflits d'usage** en ce qui concerne l'eau, notamment avec les agriculteurs ?

- Non

16. Quelles sont les **pratiques agricoles** les plus courantes sur le site et à proximité ?

- Elevage de moutons

17. Comment a **évolué** l'agriculture sur le site ?

- Quand monsieur et madame Thomas sont arrivés sur le site en 2000 il y avait un élevage de vaches dans la plupart des parcelles adjacentes à l'étang. Rapidement cet élevage a été remplacé par un élevage de moutons. Les vaches restaient dans l'étang en été, juste à l'endroit où se trouve la Marsilée aujourd'hui (vers la maison).

18. Y a-t-il une activité chasse sur l'étang ? combien comment quand ?

- Il n'y a pas de chasse sur cet étang et pas de conflits particuliers avec les chasseurs.

19. Y a-t-il d'autres activités sur votre étang ? (sport nautique/ eau potable /irrigation/ naturalisme)

- Pas d'autres activités

IV.1.3. GESTIONNAIRE DE L'ÉTANG DE VILLEDON

Le 11 juin 2007, Monsieur JOUBERT

➤ **Activité économique**

1. Connaissez-vous l'historique du site ? si oui, quand et pourquoi a t-il été créé ? quelle a été son évolution ?
 - Il y a 6 ans, c'était une pisciculture, depuis six ans, c'est devenu un étang de pêche sportive
2. Qui sont les propriétaires de l'étang ?
 - Il y a eut un changement de propriétaire récemment, le nouveau propriétaire est monsieur Biering
3. Depuis quand gérez-vous le site ?
 - Monsieur Joubert est gestionnaire depuis six ans (quatre ans de suivi à distance et deux ans de suivi direct).
4. Avez vous des **salariés** qui travaillent avec vous pour l'entretien/la gestion de l'étang ?
 - Pour le moment aucun, mais l'année prochaine une personne va venir pour seconder monsieur Joubert.
5. Combien de personnes viennent **pêcher** chaque année ?
 - 400 personnes
6. Quelles sont les périodes d'activités maximales ?
 - 1 mai au 31 octobre
7. Avez-vous des projets pour votre étang si oui lesquels ? et les propriétaires ?
 - Construction de 2/3 chalets en bois s'ils rachètent des berges supplémentaires. (Chalet en bois avec toilettes chimiques)

➤ **Gestion du site**

8. Quel est le **nombre** (ou le poids) **de poissons** présent dans l'étang ?
 - 30 tonnes de poissons
9. Quelles sont les **espèces de poissons** présentes dans l'étang ?
 - Carpes, brochets, Gardons, Silure, Sandre, Perche, Esturgeon, Black-bass, Poisson-chat
10. Pratiquez-vous l'alevinage ou le ré empoissonnement ? Quelles espèces ? Combien ? et à quel pas de temps ?

- Tous les deux ans lors de la vidange de l'étang, il y a une vente d'une partie du cheptel, puis un réempoissonnement de Carpes adultes et de carnassiers adultes et de deuxième été.

11. **Nourrissez-vous** les poissons ? Comment ?

- Poissons nourris uniquement l'hiver avec la même nourriture que les pêcheurs utilisent l'été.

12. Comment **entretenez-vous les berges** de votre étang ?

- Une fois par an élagage et débroussaillage sur une zone limitée par les emplacements de pêche, le reste est laissé à l'état naturel.

13. Avez-vous remarqué une **évolution de la végétation** depuis que vous êtes installés ?

- Non, aucune évolution

14. Y a-t-il une **variation des niveaux d'eau** au cours de l'année ?

- Les gestionnaires essaient de garder le niveau d'eau stable, mais le niveau fluctue très vite après un gros orage par exemple, le niveau peut monter de 50 centimètres voir un mètre. En été en revanche, il peut perdre une dizaine de mètres de largeur et la profondeur au centre de l'étang peut alors passer de 2.50 mètres à 1.80 mètres en été.

15. Menez-vous des actions de gestion sur la queue de l'étang ?

- Aucune gestion mis à part la réhabilitation de la grille. Le propriétaire possède deux ou trois cent mètres de terre après la queue de l'étang.

16. Vidangez-vous votre étang ? si oui tous les combien ? et êtes-vous soumis à une déclaration administrative ? Comment s'organise la vidange ?

- Pas de déclaration car ils ont conservé le statut de pisciculture et à ce titre le droit de vidange est acquis d'origine. Ils effectuent la vidange à l'aide de professionnels sans intervention de personnes extérieures pour éviter de donner des envies de braconnage.

17. Certaines espèces de faune ou de flore vous posent-elles des problèmes ? si oui quelles sont les actions que vous menez ?

- Les Poissons chats qu'ils détruisent lors des vidanges et en pêche traditionnelle
- Les Ragondins sont rares sur l'étang.
- Le plus gros problème c'est l'Ecrevisse américaine, monsieur Joubert les tue lors de la vidange mais ça ne suffit pas. Les nasses ne marchent pas et les fagots sont dangereux pour les pêcheurs.

18. Y a-t-il des **conflits d'usage** en ce qui concerne l'eau, notamment avec les agriculteurs ? et pour les problèmes de parcelles ?

- Non, aucun problème, les moutons viennent boire dans l'étang et les pêcheurs sont tolérés dans les champs.

19. Quelles sont les **pratiques agricoles** les plus courantes sur le site et à proximité ?

- Elevage de moutons et une ou deux prairies pour les vaches et pour le maïs.

20. Comment a **évolué** l'agriculture sur le site ?

- Pas de changement

21. Y a t il une activité chasse sur l'étang ? combien comment quand ?

- Pas d'activité de chasse, seul monsieur Joubert chasse de manière très extensive.

22. Y a t il d'autres activités sur votre étang ? (sport nautique/ eau potable /irrigation/ naturalisme)

- Non

➤ **Perception de Natura 2000**

23. Qu'est-ce, pour vous, un site Natura 2000 ? un document d'objectifs ?

- Protection de certaines espèces et continuité des activités humaines.

24. Connaissez-vous les objectifs de la **directive habitat** ?

- Oui

25. Que voudriez-vous que le document d'objectif puisse (vous) apporter ?

- Une bonne connaissance naturaliste de l'étang et un plan de gestion valable pour l'ensemble des espèces.

IV.1.4. GESTIONNAIRE DE L'ÉTANG DU MOULIN D'ASNIERES

Le 14 mai 2007, Madame AUDIGUE, Présidente de Futuroscarpe

➤ **Activité économique**

1. Depuis quand êtes vous **gestionnaire** de l'étang d'Asnières ?
 - Depuis 1988 au minimum, peut être avant
 - L'association loue l'étang avec un bail renouvelable tous les trois ans.
2. Combien de **salariés** travaillent chez vous ?
 - Pas de salarié, le gardien (Monsieur Renoncourt) est un bénévole
3. Combien de personnes viennent **pêcher** chaque année ?
 - Ce sont les personnes de l'association qui viennent pêcher plus quelques invités. Soit entre 20 et 30 personnes par an
 - L'association comprend entre 10 et 15 personnes selon les années.
4. D'où viennent les personnes qui viennent pêcher sur votre étang ?
 - La plupart des personnes viennent de la région Poitou Charente ou de régions limitrophes (Bellac, Chauvigny, Montmorillon, , Deux sèvres)
5. Quelles sont les périodes d'activités maximales ?
 - Il y a des pêcheurs de mars à octobre
 - La fréquentation varie selon la météorologie et les jours fériés.
6. Avez vous des projets pour votre étang si oui lesquels ?
 - Pas de projet, volonté de rester une association familiale
7. Avez-vous remarqué des pollutions ?
 - Pas de pollution constatée sur le site

➤ **Gestion du site**

8. Quelles sont les **espèces de poissons** présentes dans l'étang ?
 - Carpe, Brochet, Sandre, Silure, Poissons-chat, Gardon
9. Pratiquez-vous l'alevinage ou le ré empoissonnement ? Quelles espèces ? Combien ? et à quel pas de temps ?
 - Pas de ré-empoissonnement, sauf cas de perte de poissons lors d'une mortalité exceptionnelle.
 - Les poissons se reproduisent donc il y a un renouvellement naturel des populations
10. **Nourrissez-vous** les poissons ? Comment ?
 - Oui, mais très peu avec du maïs

11. Comment **entretenez-vous les berges** de l'étang ? Avec quel matériel ?

- Tonte de l'herbe sur le chemin géré par l'association, nettoyage des branches mortes, coupes des arbres morts
- Sur la queue de l'étang, il y a un peu de nettoyage sur le site ainsi que de l'entretien de la grille, mais l'association laisse cette partie naturelle pour garder un refuge pour les poissons ainsi qu'une source de nourriture.

12. Avez-vous remarqué une **évolution de la végétation** depuis que vous êtes installé ?

- Pas d'évolution de la végétation
- Une année, une plante aquatique est apparue (petites feuilles au milieu de l'étang) mais elle a disparu l'année suivante.

13. Connaissez-vous les vents dominants sur l'étang ? où avez vous remarqué une érosion des berges plus marquée à un endroit de l'étang ?

- Pas de vents dominants remarquables et érosion homogène sur l'ensemble de l'étang.

14. Y a-t-il une **variation des niveaux d'eau** au cours de l'année ? (taille précise de la variation)

- Au mois de janvier 2007 les étangs de Villedon et/ou des Ecluseaux ont été vidangés donc l'étang du moulin d'Asnières a vu son niveau monter brusquement.
- En situation normale, le niveau diminue de quelques centimètres chaque été.

15. Vidangez-vous l'étang ? si oui à quel pas de temps ? Comment s'organise la vidange ?

- Pas de projet de vidange

16. Certaines espèces de faune ou de flore vous posent-elles des problèmes ? si oui quelles sont les actions que vous menez ?

- Le Poisson-chat est une espèce problématique, l'association tente de le limiter en le piégeant, mais pas d'actions concertées entre les trois étangs ce qui pose un problème.

17. Y a-t-il des **conflits d'usage** en ce qui concerne l'eau, notamment avec les agriculteurs ? et pour les problèmes de parcelles ?

- Pas de problème particulier pour la ressource en eau
- En ce qui concerne le problème de parcellaire, c'est un problème ancien la clôture est là depuis au moins 1998.

➤ **Perception de Natura 2000**

18. Qu'est-ce, pour vous, un site Natura 2000 ? un document d'objectifs ?

- C'est un site répertorié au niveau européen et national pour préserver les sites et la nature qu'ils abritent.

19. Que voudriez-vous que le document d'objectifs puisse (vous) apporter ?

- Rien de spécial car l'association s'occupe déjà de la bonne santé des populations piscicoles
- La réintroduction d'espèces de poissons disparues du site ou la plantation d'herbes aquatiques utiles aux bonnes conditions de vie des poissons serait une bonne chose.

20. Comment, d'après vous, peut-on concilier préservation de l'environnement et développement économique ?

- Cela paraît très difficile aujourd'hui avec le mode de développement économique de nos pays qui ne prend pas (assez) en compte l'environnement.

21. Souhaiteriez-vous être **mieux informé** sur Natura 2000 ?

- oui

IV.2. L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Le 16 juin 2007, Monsieur BAILLARGEAT

➤ Connaissances générales

1. Connaissez-vous l'historique de ce site ? si oui, quand et pourquoi a-t-il été créé ? quelle a été son évolution ?

- Non

Généralités faune/flore/paysage

2. Quelles seraient, selon vous, les zones du site qui nécessiteraient une gestion particulière ? Dans quel but ?

- Le Blour est totalement court-circuité par les étangs, c'est plus un canal qu'un cours d'eau , il faudrait péter les étangs pour avoir un cours d'eau correct.

3. Avez vous des données naturalistes sur le site ou à proximité ?

- Non

4. Avez-vous des données sur l'hydrologie de ce bassin versant ?

- Non

5. Avez-vous des données sur la qualité de l'eau de ce bassin versant ?

- Non

6. Avez-vous constaté des pollutions sur ce BV ?

- Pas de pollution sur le blour directement mais pollution sur le bassin versant.

7. Comment selon vous peut-on travailler sur le problème des poissons chats et des écrevisses américaines ?

- Une seule solution : faire un assec des trois étangs pendant deux ans.

➤ Usages en général

8. Quelles sont les **problématiques** du site vous concernant directement ?

- Police de l'eau

9. Avez-vous constaté des infractions au titre de la Loi sur l'eau sur les étangs et à proximité ?

- Non, seul problème ce sont les grilles pour que les eaux soient vraiment closes

10. Pensez vous qu'il soit possible de réparer la bonde sur l'étang des Ecluseaux ? Avec quels partenaires financiers ?

- Tout est possible c'est une question de coût.

11. Quels sont les travaux que vous avez demandés aux propriétaires ou gestionnaires des étangs de réaliser sur leurs étangs ?

- Pose des grilles

➤ **Echange d'opinions**

12. En conclusion, que voudriez-vous que **le document d'objectifs** puisse **apporter** au site ?

- Installation de desbleur pour les vidanges pour protéger l'aval

13. Pourriez-vous nous lister les **documents**, qui à votre connaissance, concernent le site ? (études, articles de presse, documents cadre, conventions, contrat de rivière...)

- Pas connaissance d'étude

14. Souhaitez-vous aborder un **autre sujet** ?

IV.3. LA MAIRIE D'ASNIERES-SUR-BLOUR

Le 31 mai 2007 et le 14 juin 2007, Monsieur FORT

➤ **L'économie**

1. Quel est le nombre de personnes qui travaillent sur le territoire de la commune ?
 - Mis à part l'agriculture, une seule personne travaille dans une entreprise de mécanique de précision.

2. Quelles sont, de façon générale, les **activités** sur la zone d'étude (professionnelle/loisir) et leurs évolutions ?
 - Un projet de théâtre
 - Quelques chambres d'hôtes
 - Pas de sentiers de randonnée balisés mais quelques sentiers non balisés permettent aux gens de se promener.

3. Existe-t-il une **réglementation** (arrêté communal etc.) particulière s'appliquant sur le site ?
 - Aucune, la jetée de Villedon a été vendue au propriétaire

4. Existe-il une volonté générale par rapport au devenir du site ?
 - Les habitants d'Asnières sur Blour sont satisfaits de la présence des étangs car cela crée une activité (tourisme de pêche) de plus, c'est une réserve en eau.

5. Quelle est la population totale de votre commune ?
 - 194 habitants (204)

6. Pouvez-vous donner une estimation du nombre d'habitants de votre commune résidant sur ou à proximité du site étudié ?
 - Ecluseaux : 2 maisons
 - Villedon : 3 personnes
 - Etang du moulin d'Asnière : 6 personnes

7. Quel est le nombre de personnes qui travaillent sur le territoire de la commune ?
 - Il y a surtout des retraités et des exploitants agricoles, trois personnes travaillent à la mairie et une personne travaille sur l'étang de Villedon.

8. Existe-t-il une **réglementation** (arrêté communal etc.) particulière s'appliquant sur le site ?
 - Pas de document d'urbanisme sur la commune

9. Avez-vous une **politique** de mise en valeur de votre patrimoine (culturel, bâti et naturel) ?

- Non.

10. Existe-t-il une **volonté** générale par rapport au devenir du site ?

- Non.

11. Quels seraient les **objectifs** prioritaires à atteindre pour vous ?

- Maintenir la qualité des étangs.

➤ **Gestion de la zone d'étude**

12. Avez-vous des projets de **viabilisation** de **terrains** pour le développement économique de votre commune sur ou à proximité du site (habitat résidentielle, etc.) ?

- Non.

13. Avez-vous des priorités en terme de **protection de l'environnement** ?

- Non.

14. Avez-vous des **projets environnementaux**? (sentier de découverte...)

- Non.

15. Comment se passe la lutte contre les nuisibles, en particulier les ragondins ? (programme intercommunal)

- Plus le droit de répandre du poison contre les Ragondins donc il y a un problème car des pièges sont mis à disposition mais il n'y a personne pour piéger.

➤ **Perception de Natura 2000**

16. Que va apporter selon vous, la mise en place de Natura 2000 sur le site et sur votre commune?

- Rien car de toute façon les pratiques actuelles ne vont pas changer.

17. Que voudriez-vous que le document d'objectif puisse (vous) apporter ?

- Il ne faut pas qu'il y est de contraintes pour les agriculteurs.

IV.4. LES AGRICULTEURS LOCAUX

Le 31 mai 2007, Monsieur FORT

➤ **Connaissance de l'acteur**

1. Depuis combien de temps vivez-vous à Asnières sur Blour ou sa région ?
 - Monsieur Fort vit à Asnières sur Blour depuis toujours soit 46 ans.
2. Avez-vous des terrains à proximité de la zone ?
 - Monsieur Fort est locataire mais il utilise plusieurs terrains à proximité des étangs.

➤ **Les exploitations :**

3. Comment a évolué l'agriculture sur le site ?
 - Augmentation de la taille des exploitations et diminution du nombre de fermiers.
4. Connaissez-vous le nombre d'agriculteurs autour de chacun des étangs ?
 - Non.
5. Y a t il des parcelles drainées ? irriguées ?
 - Pas de drainage sur ses terrains.
6. Que pensez-vous de la qualité des (de vos) terres ?
 - Les terres sont bonnes surtout au Nord de Villedon les autres sont plus humides.
7. Quel mode de gestion des prairies est pratiqué (fauche, Quelles sont les dates de fauche ; pâturage, quel chargement ? Quel est le rythme de renouvellement des prairies ? Quelle composition floristique préférentielle ?
 - Au moins une fauche par an.
8. Pratiques de fertilisation : quels types d'amendements ?
 - Pratiquement pas d'amendement autre que celui déposé par les moutons
9. Avez-vous constaté des pollutions des eaux ?
 - Non.

10. Que représentent pour vous les étangs d'Asnières ?

- Un lieu permettant la pêche surtout sur Villedon.

IV.5. L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE : VIENNE NATURE

Le 20 juin 2007, Monsieur Gailledrat

Généralités

1. Connaissez-vous l'historique du site ?
 - Non
2. Le site est-il souvent prospecté ?
 - Le site est régulièrement prospecté, notamment pour le suivi de la population de Sonneur à ventre jaune localisée en aval de l'exutoire de l'étang d'Asnière, sur le ruisseau du Blour. En revanche, les étangs ne sont pas très bien connus en raison de leurs caractères privés.

➤ Eau

3. Quelle est la qualité des cours d'eau sur le site ?
 - Aucune connaissance en la matière
4. Y a t il eut des pollutions par le passé ? et aujourd'hui ?
 - Aucune connaissance en la matière
5. Y a t il des mesures de gestion des cours d'eau (contrat de rivière, etc.) ?
 - Aucune connaissance en la matière

➤ Gestion du site

6. Quelles étaient les activités d'autrefois qui influençaient la gestion de milieux et du paysage ?
 - Aucune connaissance en la matière
7. Quels problèmes selon vous sont susceptibles d'apparaître lors de la mise en place du DOCOB ?
 - Aucune connaissance en la matière
8. Avis général sur la gestion actuelle du site ? avis, propositions éventuelles pour la gestion future du site.
 - Une gestion de la fluctuation des niveaux d'eau pourrait s'avérer pertinente pour préserver la population de Sonneur à ventre jaune lors de la période de reproduction puisqu'il se reproduit dans les vasques le long du Blour.
9. Connaissez-vous **l'historique** de la présence de la **Marsilée à quatre feuilles** sur les trois étangs ?

- Il existe une ancienne donnée datant du début du XXème siècle notifiant la présence de l'espèce sur les étangs d'Asnières. Monsieur Gailledrat l'a observé en juin 2005 à l'exutoire de l'étang du moulin d'Asnières, sur le ruisseau du Blour dans le secteur qu'occupe actuellement le Sonneur à ventre jaune.

10. Pouvez-vous citer **d'autres espèces** de la **Directive Habitats** animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ? Où ?

- Pas de connaissance d'autres espèces de l'annexe II

11. Des **espèces**, ou **milieux** présents auparavant, ont-ils **disparu** du site ? Si oui, lesquels ?

- Pas assez de données pour savoir.

12. A contrario, des **espèces** ou **milieux** sont-ils **apparus** récemment ? Lesquels ? Quel est leur impact sur le site ?

- L'Ecrevisse de Louisiane, le Poisson-Chat et le Silure sont apparus sur l'ensemble du site.

13. Avez-vous remarqué la présence **d'espèces envahissantes** ? Où ?

- Ecrevisse de Louisiane

14. Connaissez-vous un naturaliste local qui est une bonne connaissance du site ?

- A priori, il n'y a pas de naturaliste local.

15. Pourriez-vous nous lister les **documents**, qui à votre connaissance, concernent le site ? (études, articles de presse, documents cadre, conventions, contrat de rivière...)

- Une fiche descriptive du site existe dans un document relatif au plan de restauration régional du Sonneur à ventre jaune publié par Poitou-Charentes Nature.

➤ **Perception de Natura 2000**

16. Que voudriez-vous que le document d'objectifs puisse apporter ?

- Une bonne régulation des cours d'eau afin de préserver la population de Sonneur à ventre jaune. Eventuellement la création de zone favorable à la reproduction du sonneur (petite mare, ornière...).

17. Souhaitez-vous aborder un **autre sujet** ?

- Il serait judicieux d'inclure le Blour, au moins dans la partie comprise entre les étangs, plus le bief où se trouve le Sonneur à ventre jaune et la Marsilée à quatre feuilles à l'aval de l'étang du Moulin d'Asnières.

➤ **Les habitats, la faune, la flore**

- Amphibiens, reptiles : Lézard vert, Lézard des murailles (Annexe 4 de la DH)
- Plantes : Gratiolle officinale (étang d'Asnières) Protection Nationale
- Mammifères (Chiroptère, Loutre)
- Pas de données autres que pour le Sonneur et la Marsilée concernant les espèces inscrites à l'annexe II de la DH.